

AVIS PUBLIC

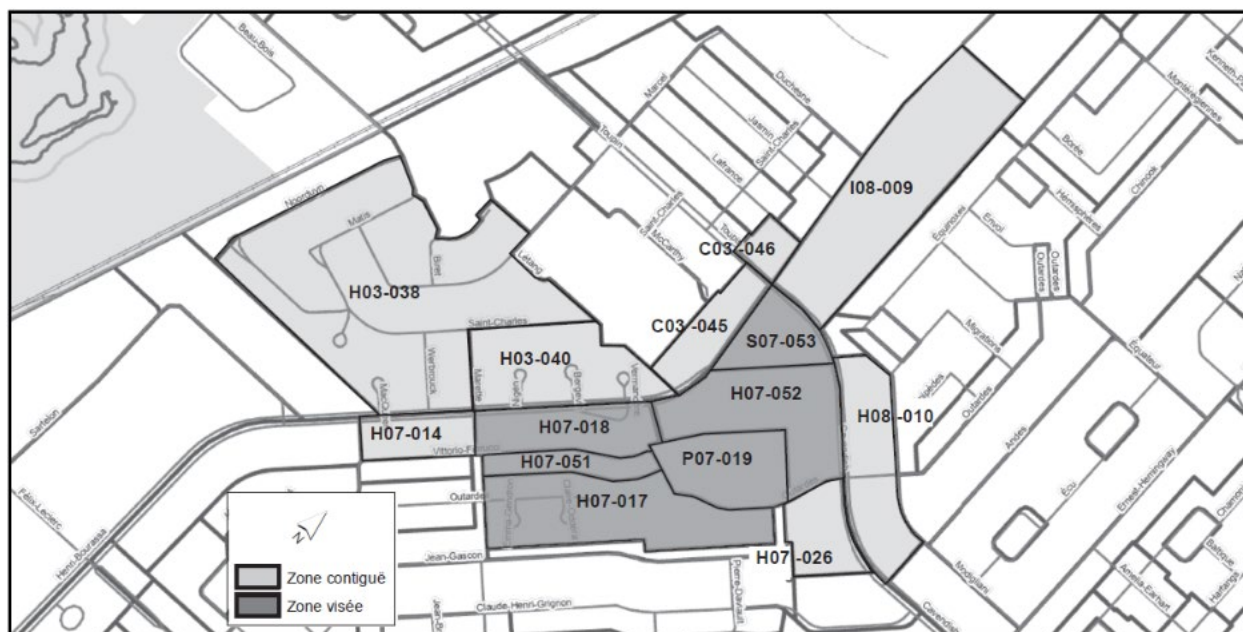
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté un premier projet de résolution suivant :

- Projet de résolution visant à autoriser la construction de 10 habitations multifamiliales dans le projet des Terrasses du Nouveau Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption de ce premier projet de résolution se tiendra le **15 septembre 2026, à 19 h**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de résolution comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones H07-017, H07-018, H07-051, H07-052, P07-019 et S07-053 illustrées sur le plan ci-dessous.



Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement